



Cheque encaissé par tierce personne

Par **aav**, le **04/04/2014** à **15:23**

Bonjour

J'ai déposé un chèque (salaire) à ma banque mais malheureusement celui-ci n'a jamais été crédité sur mon compte.

J'ai demandé à la société où je travaille si ce chèque a été retiré de leur banque. Réponse oui. J'ai réclamé une copie de ce chèque et cela fait déjà une semaine.

Ma banque m'informe qu'elle ne peut rien faire sans cette copie.

1) Combien de temps faut-il attendre pour avoir une réponse?

2) Et quand j'aurai (en espérant l'avoir) ce chèque, comment ma banque pourra faire le nécessaire qu'avec une copie?

3) Je suppose que l'autre banque ne donnera pas le nom de l'encaisseur dans ce cas là quel recours ai-je si j'ai aucun résultat?

Merci de vos réponses.

Cordialement AAV

Par **moisse**, le **04/04/2014** à **17:00**

Bonjour,

Si vous n'avez pas d'accusé réception de la remise au guichet, il faut demander à votre employeur de se secouer un petit peu.

En effet jusqu'à preuve du contraire, il ne s'est pas libéré de son obligation de payer le salaire. C'est à lui plus qu'à vous de réclamer à sa banque (le tiré) copie du chèque et vérification de l'endos.